



Le Comité Syndical Européen de l'Education, la Confédération Européenne des Syndicats et la branche européenne de l'Association Internationale pour l'Égalité des lesbiennes, Gays Bisexuels, Trans et Intergenres s'engagent à lutter contre le harcèlement homophobe dans les écoles, sur le lieu de travail et au sein de la société en général

A l'occasion de la Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie, la région européenne de l'Internationale de l'Education, le Comité Syndical Européen de l'Education (CSEE), la Confédération Européenne des Syndicats (CES), et la branche européenne de l'Association Internationale pour l'Égalité des lesbiennes, Gays Bisexuels, Trans et Intergenres, s'engagent à renforcer leur collaboration au niveau national et européen pour prévenir et lutter conjointement contre l'homophobie et la transphobie à l'école, sur le lieu de travail et au sein de la société.

En Europe, la protection des droits humains à l'école a été un sujet de préoccupation à la fois pour le grand public et au sein des syndicats du secteur de l'éducation. Des recherches ont démontré que les initiatives visant à prévenir les brimades et le harcèlement homophobes, ont aidé les étudiants, les enseignants, le personnel scolaire et les parents à bénéficier de leurs droits humains dans leur vie quotidienne. Dans ce contexte, nous saluons la publication par l'UNESCO du document *Bonnes politiques et pratiques : Répondre au harcèlement homophobe dans les établissements éducatifs*¹.

L'intimidation et le harcèlement homophobes surviennent tous les jours au sein de la société: dans la rue, au travail, dans les médias et dans la vie politique et ciblent les personnes, enfants et adultes, sur la base de leur orientation sexuelle réelle ou perçue, de leur identité de genre ou de leur expression de genre. C'est dans ce contexte que les écoles doivent renforcer leurs efforts pour créer des environnements de travail sûrs où les enseignants peuvent travailler et les élèves apprendre dans une atmosphère de respect.

Partout en Europe, de nombreux étudiants LGBT abandonnent l'école à cause du harcèlement subi de la part d'autres élèves ou des membres du personnel scolaire. Le harcèlement homophobe et transphobe est beaucoup plus grave que simplement «un aspect désagréable d'une culture adolescente». Il produit potentiellement des effets à long terme en termes de mauvaise santé mentale, d'échec scolaire et de difficulté à trouver un emploi. Mais plus important encore, il a un impact sur l'ensemble de la communauté éducative.

Ce constat et le fait qu'il reflète un phénomène présent à l'échelle de toute l'Europe, sont extrêmement préoccupants. Toutefois, des solutions existent et dépendent des décideurs au niveau national et européen², des organisations de la société civile et des syndicats représentant les

¹ Analyse du harcèlement homophobe dans les établissements d'enseignement, préparé pour la Consultation internationale sur le harcèlement homophobe dans les établissements d'enseignement, à Rio de Janeiro, Brésil, 6-9 Décembre 2011, 12 Mars 2012

<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002157/215708e.pdf>.

² Homophobie, transphobie et discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre dans les Etats Membres de l'UE, Agence pour les Droits Fondamentaux de l'UE, Juillet 2011,

http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/publications/publications_per_year/fra_homophobia_synthesis_en.html;

Les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et trans au sein de l'Union Européenne, Agence pour les Droits Fondamentaux de l'UE, 2010, http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-Factsheet-Homophobia-Study-2010-FS1_FR.pdf

Principales tendance législatives de la protection des droits des personnes LGBT au sein de l'UE (2008-2010), Agence pour les Droits Fondamentaux de l'UE, 2010, http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-Factsheet-Homophobia-Study-2010-FS2_FR.pdf.

enseignants et le personnel scolaire. En tant qu'organisations représentatives démocratiques, les syndicats jouent un rôle particulier dans la société et contribuent au progrès, dans de nombreux domaines, y compris celui de l'éducation. Les syndicats doivent continuer à être à la pointe de la lutte contre toutes les formes de discrimination sur le lieu de travail, dans leurs actions et activités. Ils doivent être visibles et reconnus comme des acteurs clé en matière d'égalité sur le lieu de travail. Ils devraient donc être pleinement impliqués dans le développement et la mise en œuvre de politiques anti-discrimination au niveau national et européen.

Les écoles doivent non seulement refléter mais également célébrer la diversité de la société. Les enseignants et enseignantes et autres membres de la communauté éducative ont besoin d'apprendre les uns des autres. Cela peut être fait en améliorant le contenu des programmes et des manuels scolaires, en éliminant les stéréotypes de genre et d'autres formes de préjugés, mais également à travers les événements sociaux qui ont lieu à l'école et les structures organisationnelles des institutions éducatives.

Pour faire en sorte que les enseignants se sentent en confiance pour aborder les questions de diversité en classe, des matériaux devraient être distribués et les enseignants devraient avoir accès à des formations de qualité dans le cadre de leurs formations initiale et continue. Les autorités nationales doivent veiller à ce que chacun ait accès à une éducation de qualité et aux services de santé. Ce processus devrait être accéléré par une campagne d'information publique efficace qui remette en cause l'homophobie et les stéréotypes négatifs. Les écoles devraient adopter et mettre en œuvre des politiques de lutte contre le harcèlement scolaire en collaboration avec toute la communauté éducative: enseignants, personnel non enseignant, parents et étudiants.

Des bonnes pratiques ont déjà été initiées au niveau national par de nombreuses autorités publiques, des organisations de la société civile et des syndicats. Partageons-les et développons-les!

La CES, le CSEE et ILGA-Europe réaffirment aujourd'hui leur engagement à travailler conjointement à la réalisation de ces objectifs et à faire en sorte que, dans le futur, nul ne soit victime de harcèlement ou de discrimination, au sein de la communauté scolaire, sur la base de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de son expression de genre.

La **CES**, la Confédération Européenne des Syndicats parle d'une seule voix au nom des intérêts communs des travailleurs, au niveau européen. Fondée en 1973, elle représente aujourd'hui 85 organisations syndicales dans 36 pays européens, ainsi que 12 fédérations syndicales européennes. En 2008 la CES a adopté des recommandations sur la promotion de l'égalité des droits, le respect et la dignité des travailleurs, indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.
www.etuc.org

Le **CSEE**, le Comité Syndical Européen de l'Education représente 135 syndicats d'enseignants en Europe et 12,8 millions d'enseignants de tous les niveaux. Le CSEE est un partenaire social dans le secteur de l'éducation au niveau de l'Union européenne et une fédération syndicale au sein de la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la région européenne l'Internationale de l'Education.
www.etuce-csee.org

ILGA Europe, la Région européenne de l'Association Internationale Lesbienne, Gay, Bisexuelle, Trans et Intersex, représente 359 organisations LGBTI provenant de 44 pays européens. ILGA-Europe est dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC).

